



Le 19 mars 2018

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

[Flyersrights.org](http://flyersrights.org) est le plus grand organisme de défense des intérêts des passagers du transport aérien aux États-Unis. Nous offrons une ligne d'assistance téléphonique sans frais aux passagers du transport aérien et un site Web qui renferme un guide complet des droits des passagers, le [www.flyersrights.org](http://www.flyersrights.org), publions un bulletin hebdomadaire et avons un bureau doté de personnel à Washington, D.C. Son président actuel, Paul Hudson, œuvre dans le secteur de la protection des consommateurs du transport aérien depuis plus de 25 ans et siège actuellement à l'Aviation Rulemaking Advisory Committee de la FAA.

Nous aimerions exprimer nos préoccupations concernant les dispositions du projet de loi C-49, dont est actuellement saisi le Sénat du Canada. Le projet de loi propose d'éliminer de nombreux droits fondamentaux des passagers du transport aérien et supprimerait la capacité des organisations de défense de l'intérêt public d'agir dans l'intérêt public. Les passagers n'ont pas de nombreux choix en ce qui concerne le transport aérien, alors il est primordial que les passagers aient des protections garanties par la loi et qu'il y ait un processus équitable pour faire respecter ces droits.

Les organisations de défense de l'intérêt public veillent à ce que les compagnies aériennes respectent la loi. Le dépôt d'une plainte est un processus qui exige beaucoup de temps pour un passager, et il faut un niveau d'expertise et de ressources que seuls les groupes de défense des intérêts possèdent. Les plaintes d'intérêt public permettent à un groupe de défense des intérêts de contester une pratique, au nom de tous les passagers, avant qu'elle puisse causer un préjudice à d'autres passagers et membres de la population. Par exemple, le Conseil des Canadiens avec déficiences et le défenseur des droits des passagers canadiens du transport aérien, M. Gábor Lukács, ont tous les deux utilisé ce mécanisme de dépôt des plaintes d'intérêt public pour s'assurer que les politiques et les règles des transporteurs aériens sont conformes à la *Loi sur les transports au Canada*, au *Règlement sur les transports aériens* et à la *Convention de Montréal* (codifiée dans la *Loi canadienne sur le transport aérien*). Nous ne comprenons pas

pourquoi les rédacteurs du projet de loi veulent créer des obstacles juridiques au dépôt de ces plaintes, qui ont grandement aidé le public au cours des dernières décennies.

La règle existante de maintien sur le tarmac de 90 minutes du Canada est une norme de calibre mondial. Le fait de doubler cette durée, tel que proposé dans le projet de loi, représenterait un important pas en arrière pour les droits des passagers et des consommateurs du transport aérien.

Le projet de loi vise aussi à classer les problèmes mécaniques, les problèmes qui sont reconnus mondialement comme pouvant être évités par le transporteur aérien, comme étant une cause de retard qui n'est pas indemnisable. Cette proposition a été apparemment présentée pour des motifs de sécurité, car personne ne veut qu'un transporteur aérien décide si un vol sera sécuritaire en fonction de questions d'argent. Cependant, les compagnies aériennes ne risquent pas et ne risqueront pas la sécurité d'un vol pour des préoccupations d'indemnisation monétaire relativement mineure. Le système de l'Union européenne et le système international en vertu de la Convention de Montréal exigent que la compagnie aérienne verse une indemnisation pour les retards qu'elle aurait pu éviter. Les compagnies aériennes sont ainsi déchargées de toute responsabilité lorsque les retards sont causés par des situations de force majeure telles que les conditions météorologiques et la guerre.

Nous estimons que ces dispositions dans le projet de loi C-49 minent de façon inquiétante les droits des consommateurs, de même que le processus dans le cadre duquel les groupes de défense des intérêts demandent des comptes aux compagnies aériennes au nom du public.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, mes salutations distinguées.

Paul Hudson  
Président  
[Flyersrights.org](http://flyersrights.org)  
1440, G St. NW  
Washington, D.C. 20005  
1-800-662-1859  
1-240-391-1923 (téléc.)  
[paul@flyersrights.org](mailto:paul@flyersrights.org)